

# Travail d'abord ou plaisir d'abord ?

**Il est 14h, Pierre vient de terminer sa pause déjeuner et retourne sur la ferme rejoindre Jacques, son associé qui habite sur le site. Ils ont prévu de déplacer les génisses cet après-midi.**

En arrivant, il remarque qu'Emile, un voisin de hameau, vient de rentrer dans le bureau. À son tour, il rejoint le bureau et s'aperçoit que Pierre sert le café à Emile, installé à table : *"Regarde qui est là, Emile est venu nous rendre visite. Tu viens boire le café avec nous ?"*. Pierre ne dit rien et s'assoit en faisant la tête.

## → ANALYSONS LES FAITS

Pierre est mécontent que son associé ait accepté cette visite impromptue. Lui qui est très organisé, n'a pas supporté cet imprévu car la visite impromptue du voisin va désorganiser le planning. Au-delà de la perte de temps, il n'a pas apprécié que Paul fasse une pause alors qu'il comptait sur lui ; il se sent négligé et peu considéré.

Face à cette visite impromptue, les réactions des associés sont opposées. Pour Paul, cette visite, c'est l'occasion de se distraire et de prendre du plaisir au travail maintenant. Il vit le plaisir au travail dès qu'une opportunité se présente. Au contraire, Paul, même s'il apprécie de discuter avec son voisin, préfère se distraire une fois le travail terminé : le travail, c'est maintenant, et le plaisir après.

## → QUE FAUT-IL RETENIR ?

En cas de visite inopinée, d'ordre privé, faut-il inviter les personnes de votre entourage à revenir ultérieurement, à un moment qui ne désorganise pas votre journée, ou bien profiter de ces visites pour faire une pause ? Il n'y a pas de bonne ou mauvaise attitude face à ce type d'évènement. Ce sont les différences de réactions qu'il faut mettre à jour ; en prendre conscience, en parler avec les personnes avec qui vous travaillez, puis se mettre d'accord



MabelAmber

## Une Formation pour apprendre à mieux se connaître

Une formation pour mieux connaître son mode de fonctionnement, en deux jours, pour mettre des mots sur sa personnalité et sa façon de fonctionner au travail, est organisée au mois de mars.

Au programme :

- Identifier les différentes façons de réagir et d'agir avec vos associés, vos salariés et les voir de manière positive et complémentaire ;
- Trouver des axes de progrès dans votre savoir-être ;
- Vous découvrir ou vous re-découvrir sous un angle ludique et pragmatique.

Les 10 et 20 mars à la chambre d'agriculture de Saint Segal (29)

Horaires : 9h45-16h30

Tarif : 72 € formation éligible au crédit impôt formation

Inscription ou renseignement auprès de Isabelle Simon : 02 98 52 49 38

sur des principes de fonctionnement en cas d'écart sur les façons de réagir.

Pour prendre conscience de vos rapports au travail et au loisir, posez-vous les questions suivantes :

- Comment je réagis lorsqu'on m'invite à faire une pause alors que je suis en train de travailler ?
- Le loisir est-il pour moi la récompense d'un travail terminé ou toute occasion de se distraire est à saisir quand elle se présente car la vie est trop courte ?
- Est-ce que je suis plutôt du style à m'"amuser" en travaillant et à "travailler" à des moments inattendus ou plutôt

du style à reprogrammer mentalement mon travail si je dois intercaler une distraction ?

Selon votre mode de fonctionnement privilégié, vous pourrez alors mettre en place des règles concertées et acceptables pour tous les associés.



**Véronique Vannier**  
Groupe Relations humaines

Les chroniques "Relations humaines" sont écrites à partir de faits évoqués par des agriculteurs et agricultrices dont nous changeons les prénoms.

## en bref

### Vers plus de souplesse dans les aides à l'installation

Le dispositif installation accompagne les futurs agriculteurs porteurs de projets et donne accès à de nombreux avantages (aides des collectivités, foncier agricole, abattements fiscaux,...). Mais pour en bénéficier, il faut respecter un certain nombre de critères. Or pour

la programmation 2015-2019, les critères viennent seulement d'être dévoilés. Jeunes Agriculteurs militait pour plus de souplesse. Après plusieurs mois de négociations avec le ministère c'est chose faite ! Les jeunes installés durant cette période auront donc moins d'ave-nants à réaliser et surtout ils ne craindront plus d'être pénalisés parce que par exemple leur revenu dépasse 3 Smic et qu'ils réussissent trop bien ! Il était temps de remettre du bon sens dans les critères de contrôle. Jeunes Agriculteurs attend maintenant la publication des derniers textes réglementaires et qu'un réel poids soit attribué aux CDOA pour des projets viables, vivables et transmissibles.